

COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 19h36, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2026

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Rodolphe DUBOIS, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Dorothée MORIN, Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Virginie MARGUET, absente excusée, pouvoir donné à Ophélie CONCY-LAIR ;
Absent	Véronique COJEAN Roger OSTIN, Jean-Pierre THIBAUD
Secrétaire de séance	André CONFOLANT

Délibération n°D20260129_02

OBJET :	AFFAIRES COMMUNALES — AFFAIRES GENERALES
	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 décembre 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 Décembre 2025,

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (13 voix pour) des membres présents et représentés, 1 abstention

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 Décembre 2025,

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 03 février 2026
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, André CONFOLANT

